

# FORMATION AIPR ENCADRANT

## Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir l'autorisation d'intervenir à proximité des réseaux



**Public concerné :** Tout personnel intervenant à proximité des réseaux aériens et enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit lors de travaux urgents



**Prérequis :** Avoir une expérience dans la conduite de travaux. Être âgé d'au moins 18 ans



**Durée :** 1 jour - 7h en présentiel



de 1 à 8 personnes maximum / session



#### Lieux de formation :

Site de Auch [dpt. 32]  
Site de Fauillet [dpt. 47]  
Dans vos locaux



**Prix :** 200 € HT / apprenant



**Modalités :** plan de développement des compétences, inscription libre

**Délais d'accès :** délai moyen de 15 jours



**Intervenant :** Formateur SOPREV



### COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Connaître la réglementation DT/DICT
- Connaitre les différents types de réseau et les risques associés



### MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

**Méthodes :** Exposés interactifs, mises en situation, jeux de rôles.  
**Moyens :** vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.



### LES +

Formation adaptée aux conditions réelles d'évolution du stagiaire

**ÉVALUATION :** Évaluation pratique grâce à des mises en situation, évaluation théorique de la formation grâce à un QCM

**ATTRIBUTION FINALE :** Attestation de réussite aux tests AIPR



### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

La formation est renouvelable tous les 5 ans.



# PROGRAMME

1

## PRÉSENTATION

- Formateur
- Stagiaires

2

## CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Réglementation
- Les différents acteurs
- Les procédures (DT-DICT-ATU)
- Responsabilités et sanctions

3

## PRÉPARATION DE L'INTERVENTION

- Identification des réseaux
- Localisation des réseaux selon leur classe

4

## EXÉCUTION DES TRAVAUX À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Documents nécessaires
- Le guide technique
- Piquetages et marquages au sol
- Actions de prévention à mettre en oeuvre
- Règles de sécurité, port des EPI
- Pouvoir reconnaître les situations potentiellement dangereuses
- Les travaux sans tranchée
- Les arrêts de chantier
- Être en capacité d'appliquer les procédures quant aux déclarations de travaux indispensables avant et au moment de les commencer

5

## RISQUES SPÉCIFIQUES DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AÉRIENS

6

## PARTICULARITÉS DES TRAVAUX URGENTS

7

## DISPOSITIONS EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU D'ANOMALIES

8

## ENTRAÎNEMENT AU QCM

- Mesures à respecter en cas d'accident
- Règle des 4A
- Déclaration
- Responsabilités

Réf. AIPR ENCADRANT

## FORMATION AIPR ENCADRANT

### *Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux*

